



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le vingt-deuxième jour de novembre deux mille dix-sept, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Guy Bernatchez, maire, municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 25 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10042-11-2017 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10043-11-2017 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017 a été courriellé à chacun des maires le 17 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2017 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 10 octobre 2017 du conseil de la MRC de La

Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10044-11-2017 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 7 octobre au 17 novembre 2017:

Paiements : 115 004,25 \$

Factures : 43 396,42 \$

TOTAL : 158 400,67 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 OCTOBRE 2017

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 octobre 2017* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10045-11-2017 TNO

Appui Municipalité de La Guadeloupe – Demande d'amendement au *Code municipal du Québec*, séance extraordinaire par voie électronique

CONSIDÉRANT la résolution 2017-06-140 de la Municipalité de La Guadeloupe ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Guadeloupe demande au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les motifs évoqués par la Municipalité de La Guadeloupe, cette option faciliterait la participation de tous les membres du conseil municipal aux séances extraordinaires ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, appuie la Municipalité de La Guadeloupe dans ses démarches auprès des instances concernées afin d'amender le *Code*

municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10046-11-2017 TNO

Utilisation des infrastructures supralocales de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, entente

CONSIDÉRANT QUE l'entente de deux ans avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'utilisation de ses infrastructures supralocales par les résidents permanents des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie arrivera à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite négocier une nouvelle entente de deux ans avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire connaître les intentions de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts à ce propos ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande une rencontre avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour négocier une nouvelle entente pour l'utilisation de leurs infrastructures supralocales par les résidents permanents des territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10047-11-2017 TNO

Orientations budgétaires 2018

VU les orientations budgétaires 2018 des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

01. Équilibrer les dépenses avec les revenus
02. Maintenir un emploi pour l'entretien des installations sportives et culturelles à Cap-Seize
03. Terminer la programmation des investissements routiers – crues 2017 (ministère de la Sécurité publique)
04. Terminer la programmation de la TECQ 2014-2018
05. Abolir la taxe spéciale pour l'utilisation des infrastructures supralocales par les résidents permanents des TNO de la MRC
06. Maintenir l'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'utilisation de ses infrastructures supralocales par les résidents permanents des TNO de la MRC
07. Prévoir une hausse des dépenses générales de 2,5%
08. Aménager la cuisine de la salle des loisirs de Cap-Seize
09. Créer une taxe spéciale pour les services d'urgence en milieu isolé
10. Conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service pour le secteur Saint-Octave de l'Avenir avec la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit adopter son budget 2018 le 11 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES :

1. approuve les orientations budgétaires 2018 telles que proposées;

2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DISCOURS DU BUDGET 2018 DES TNO DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

Comme le stipule l'article 954 du *Code municipal du Québec*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, fait rapport sur la situation financière des territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie.

États financiers 2015 et rapport de l'auditeur indépendant

Sur le plan du sommaire des résultats, une analyse des états financiers pour l'exercice 2015 révèle un excédent de 19 349 \$, le surplus accumulé s'élève, au 31 décembre 2015, à 927 348 \$. Le surplus est composé, en outre, de 251 242 \$ pour les fonds réservés, de 200 315 \$ de surplus non affecté et de 61 282 \$ de surplus affecté. Le rapport de l'auditeur indépendant mentionne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects considérables, une image fidèle de la situation financière des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2015.

Budget 2017

En 2017, une affectation au surplus de 44 510 \$ était nécessaire pour équilibrer le budget établi à 600 490 \$. Les dépenses visent, généralement, à assumer les coûts de gestion, à maintenir le bon état des infrastructures et à offrir des services municipaux aux résidents des TNO de la MRC.

En 2017, la MRC a bénéficié d'un projet *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR) qui a permis d'effectuer des travaux d'aménagement et d'amélioration surtout dans les zones habitées des TNO de la MRC, soit à Cap-Seize. Des investissements majeurs ont été nécessaires pour préserver l'intégralité des infrastructures routières, principalement sur la route Saint-Joseph-des-Monts et celle du Ruisseau-Landry.

Prévisions budgétaires 2018

En 2018, la MRC prévoit réaliser les derniers investissements relatifs à la taxe d'accise 2014-2018, participer au programme d'aide financière des investissements d'urgence hors du réseau routier et aménager l'intérieur du centre des loisirs de Cap-Seize.

Le budget des TNO de la MRC sera adopté le 11 décembre 2017.

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GHISLAIN DESCHÊNES, maire de la municipalité de Marsoui, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement pour l'adoption du budget 2018 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera remis à chacun des maires.

Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Marsoui

AVIS DE MOTION

Je soussigné, GUY BERNATCHEZ, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement des prévisions des revenus et dépenses, imposition des taxes foncières et spéciales, taxe sur les immeubles non résidentiels, coût des services pour l'année 2018*.

Un projet de règlement est soumis à chacun des maires.

Guy Bernatchez, maire de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis

CONTRATS ACCORDÉS EN 2017 TNO

En vertu de l'article 961.3 du *Code municipal du Québec*, le préfet présente la liste des contrats accordés en 2017 par le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Excavation D.L.	27 518,96 \$	Reconstruction d'une partie de la route Saint-Joseph-des-Monts, inondations 2017
Excavation D.L.	27 325,14 \$	Construction d'un mur de soutènement entre la route Bellevue et Saint-Joseph-des-Monts
Les Entreprises Roy, Duguay et associés	86 196,76 \$	Stabilisation, remblai et ponceau de la route du Ruisseau-Landry

RÉSOLUTION NUMÉRO 10048-11-2017 TNO

Calendrier des séances 2018 des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAJELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, établisse le calendrier de ses séances ordinaires pour 2018, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15 et aux jours suivants :

Lundi	15 janvier	Lundi	9 juillet
Lundi	12 février	Lundi	10 septembre
Lundi	12 mars	Mardi	9 octobre
Lundi	9 avril	Mercredi	28 novembre
Lundi	14 mai	Lundi	10 décembre
Lundi	11 juin		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERMIS D'INTERVENTION ROUTE RUISSEAU-LANDRY, MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

À titre d'information, dépôt de la lettre du chef de l'unité de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Alain Leblanc, ing. f., ayant pour objet *Autorisation pour amélioration de chemin*, datée du 23 octobre 2017.

Le permis d'intervention 3021974 pour la réalisation des travaux d'installation de ponceaux et d'amélioration de la route du Ruisseau-Landry, située dans le canton Cap-Chat de la MRC de La Haute-Gaspésie, est joint à cette lettre.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10049-11-2017 TNO

Inondations printanières, réparation d'un affaissement route Saint-Joseph-des-Monts, Excavation D.L., paiement autorisé

CONSIDÉRANT les travaux de corrections apportés pour finaliser les travaux de réparation d'un affaissement sur la route Saint-Joseph-des-Monts effectués par 9185-1444 Québec inc. (Excavation D.L.) ;

CONSIDÉRANT la retenue spéciale de 2 500 \$, plus taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 1 de Stantec du 13 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le paiement de 2 500 \$, plus taxes, à 9185-1444 Québec inc. (Excavation D.L.), pour la fin des travaux de réparation d'un affaissement sur la route Saint-Joseph-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10050-11-2017 TNO

Inondations printanières, pose de glissières de sécurité, secteur TNO, Les Entreprises ZCMN inc., paiement autorisé

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises ZCMN inc. ont respecté leurs obligations en vertu du contrat de travaux de construction, soit la pose de glissières de sécurité sur trois sites des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE Stantec a approuvé les travaux le 16 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le paiement de 13 475,00 \$, plus taxes, soit 15 492,88 \$, à Les Entreprises ZCMN inc., pour la fourniture, le transport et la pose de glissières de sécurité sur trois sites des territoires non organisés de la MRC, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10051-11-2017 TNO

Rapport FAIR et Fonds forestier, approbation

CONSIDÉRANT QUE le rapport pour le fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) 2017 et le fonds forestier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le rapport pour le fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) 2017 et le fonds forestier 2017, ayant des revenus de 19 111,00 \$ et des dépenses de fonctionnement de 19 013,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE GÎM

Dépôt de documents de la Régie intermunicipale de l'énergie GÎM :

√ Tableau *Distribution finale de l'exercice 2017*,

Un montant de 1 231 \$ sera remis aux TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie et affecté aux opérations courantes ;

√ Tableau *Excédent de fonctionnement à des fins fiscales, exercice se terminant le 31 décembre* ;

√ Tableau *Distribution budgétée pour l'exercice 2018*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 10052-11-2017 TNO

Inondations printanières, travaux de réfection de la surface de roulement route Saint-Joseph-des-Monts, Excavation D.L., paiement autorisé

CONSIDÉRANT la facture de 5 254,36 \$ d'Excavation D.L. pour la réalisation des travaux de réfection de la surface de roulement de la route Saint-Joseph-des-Monts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GUY BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise le paiement de 4 570,00 \$, plus taxes, soit 5 254,36 \$, à Excavation D.L., pour la réalisation des travaux de réfection de la surface de roulement de la route Saint-Joseph-des-Monts, lequel montant sera prélevé dans le département *Transport – Voirie municipale*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 10053-11-2017 TNO

Équilibrage du rôle d'évaluation 2019-2020-2021, MRC de La Matanie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite faire faire l'équilibrage du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 des territoires non organisés de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MARIE GRATTON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande à la MRC de La Matanie de faire l'équilibrage du rôle d'évaluation 2019-2020-2021 des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 50 à 20 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. GHISLAIN DESCHÊNES, il est résolu de lever la séance à 20 h 00.

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Allen Cormier, préfet

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».